



## Conseil d'Administration du 11 mars 2016

### Siège de la FFHB à Péri Gentilly

Présents : DELPLANQUE Joël, BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BORROTTI Sylvie, BOURASSEAU Marie, BOUSSUGE Martine, DUFFAIT Marie-Albert, FEUILLAN Jean-Pierre, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LIENARD Christian, MOCKA-RENIER Jocelyne, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : BANA Philippe, GIRARDIER Jacques, GOUGEON Daniel, JACQUET Michel, LACOUX Jean-Pierre, PRADIER Grégory, POUTHIER Cédric (en partie), MANCINI Marc (en partie).

Excusés : AMIEL André, BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, DUBUS Odile, GARCIA François, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, GUICHARD Jean-Louis, MARTINI Laurent, MYARO Nodjialem, PASCAL-LAGARRIGUE Sylvie, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERNELET Dominique, SMADJA Alain.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 12 h.

Joël DELPLANQUE fait part aux membres du Conseil d'administration du décès de la Présidente du Comité du Vaucluse, Hélène UBA, et précise qu'Alain JOURDAN sera le représentant de la Fédération pour les obsèques prévus en début de semaine prochaine. Le Conseil d'Administration marque une minute de silence en sa mémoire.

Le Président souhaite la bienvenue à Sylvie BORROTTI et à Jacques GIRARDIER pour leur première participation au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration valide le procès-verbal de sa séance des 8, 9 et 10 janvier 2016 qui s'est déroulée avec le CPL, des représentants de zone du CPC et des CTS.

Claude PERRUCHET présente les modifications des Statuts, du Règlement Intérieur et des Règlements généraux liées à la réforme territoriale. Les textes présentés aujourd'hui sont issus des travaux du Conseil d'administration du mois de janvier, auxquels ont été associés les Ligues et les Comités. Puis les textes ont été amendés au gré des CPC auxquels ont participé des Présidents de ligues. La version présentée ce jour énonce les principes retenus pour les gouvernances fédérale et régionale. Elle prend en compte des critères de compatibilité des statuts des organismes régionaux avec ceux de la Fédération pour aboutir à la version présentée. Claude PERRUCHET insiste sur l'identité des modes de gouvernance, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le respect de la loi n°2014-873 et l'organisation territoriale des commissions dans les différents domaines de l'activité. Il commente les choix retenus à ce stade et le Conseil d'administration débat des contenus. Il propose en outre la mise en place de la commission nationale éthique et citoyenne, la reformulation de l'article relatif aux services fédéraux, la suppression de la référence à la dotation et l'intégration dans le règlement intérieur ou dans les règlements généraux de certaines structures (notamment l'IFFE et les ETR) qui sont des éléments de base de la vie fédérale.

En ce qui concerne les statuts des comités, des options semblent indispensables compte-tenu de la différence entre la taille de certains comités en nombre de licenciés et de clubs. Après débats, l'option de proposer un scrutin de liste, par analogie avec les statuts proposés à la fédération ou aux ligues, est adoptée, mais avec des dérogations possibles proposées au Bureau directeur fédéral qui pourra les accorder en fonction des enjeux humains, financiers et économiques des comités qui en feront la demande.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la version des modifications statutaires et réglementaires présentées en séance.

Alain JOURDAN propose ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale de Nancy élaboré à ce jour et susceptible de quelques ajustements. Alain KOUBI informe le conseil, par anticipation, de son absence aux travaux du samedi 23 avril après-midi. Après quelques ajustements, le Conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée fédérale.

Le Conseil d'administration s'associe à la joie de François GARCIA et félicite Julie et Charlotte BONNAVENTURA qui sont retenues pour participer aux Jeux Olympiques de Rio 2016.

Sylvie BORROTTI informe le Conseil d'administration d'une session de formation prévue en Guyane pour la paire d'arbitres de Côte d'Ivoire qui est venue en formation à la Fédération il y a quelques semaines. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la convention passée par la Fédération avec la Confédération Africaine.

Cédric POUTHIER présente Antoine TREMBLOT l'un des directeurs de l'agence LEROY-TREMBLOT qui accompagne depuis quelques mois la Fédération dans la réforme de son identité visuelle. Il s'agit d'une identité de marque qui touche tous les domaines de l'architecture fédérale.

Joël DELPLANQUE pointe que la dernière décision de ce type date de 1996 et souligne l'importance de cette démarche en conséquence.

Antoine TREMBLOT procède ensuite à la présentation de l'identité visuelle aux membres du Conseil d'administration.

Brigitte VILLEPREUX fait part de son avis en particulier sur la distinction féminine dans le logo pour les équipes de France féminines. Jean-Pierre LACOUX demande s'il est possible d'envisager une déclinaison pour l'association des anciens internationaux, ce dont prend acte Joël DELPLANQUE en demandant à Cédric POUTHIER d'y veiller.

Joël DELPLANQUE indique que cette présentation est une première étape et que les déclinaisons territoriales feront l'objet d'une seconde étape à échéance du 30 mars 2017, pour la saison 2017-2018.

Joël DELPLANQUE donne la parole aux membres du Conseil d'administration qui se sont rendus dans les territoires pour qu'ils fassent un point à date des avancées locales. Ainsi il est fait le point sur la situation dans chaque nouvelle région, à partir, à la fois des réunions ETR organisé avec les directions régionales et parfois la présence de représentants des conseils régionaux mais aussi autour des « COPIL » mis en place pour organiser la préparation du calendrier en conformité avec le retro planning lié au traité de fusion. Il s'agit aussi de préparer le projet sportif qui doit être annexé au traité de fusion et d'envisager les modes de gouvernance adossées aux nouveaux statuts des ligues. Les procédures qui préoccupent le plus les territoires sont liées aux éléments financiers (budget, tarifs, ..) qu'il s'agit de maîtriser et à la gestion des ressources humaines. La fédération s'engage à accompagner en utilisant ses propres ressources internes et externes pour faciliter cette harmonisation en fonction des difficultés rencontrées dans chaque situation. L'Agora sur la réforme territoriale est présentée au Conseil d'administration, il doit être l'outil à la disposition des territoires pour faire remonter les problèmes éventuels rencontrés qu'il s'agit de partager pour anticiper ces difficultés.

Michel JACQUET fait un point d'étape sur le changement de prestataire informatique entre NORSSYS et NGINE et donne des éléments relatifs aux différents transferts opérés à cette occasion. Il évoque les nouvelles relations mises en place en conséquence. Il indique également la fin de la collaboration avec l'AMO qui nous a accompagnés pour la mise en œuvre et le lancement de Gesthand.

Jacques GIRARDIER, qui assure l'intérim de la Présidence de la commission médicale fédérale, explique les évolutions envisagées pour le certificat médical suite aux modifications du code du sport et à la demande du CNOSF pour que les fédérations sportives soient forces de proposition en vue du futur décret d'application. Il s'agit de réfléchir à la place du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Faut-il le supprimer ? Le différencier selon le type de pratique (compétitive ou non) ? Doit-il être pluriannuel ? Joël DELPLANQUE fait part de sa position concernant ces évolutions. Le sentiment général rejoint l'avis du président pour maintenir ce certificat de manière annuelle dans tous les cas de pratique du handball car celle-ci nécessite un suivi régulier. La Fédération suivra ce dossier en fonction d'éléments nouveaux apportés par cette enquête du CNOSF et les travaux avec le ministère.

Parallèlement, Philippe BANA demande qu'un travail soit engagé par la Commission Médicale pour évaluer les examens utiles dans le cadre de l'intégration des sportifs en pôle espoir, compte tenu de la définition du suivi médical réglementaire qui devra désormais être précisé par la Fédération.

Dans la perspective de l'adoption du Parcours de Performance Fédérale (ex-PES) en mars 2017, Joël DELPLANQUE demande que les apports de la Commission médicale, sur les sujets abordés ci-dessus, y figurent.

En ce qui concerne l'étude des propositions des Commissions nationales relevant de l'adoption du Conseil ou soumises aux votes de l'Assemblée, Alain JOURDAN rappelle que cette année un seul vœu de Ligue a été proposé, lequel a été intégré dans une proposition de la CNSR. Il y a eu comme d'habitude un certain nombre de propositions qui émanaient de la vie quotidienne des commissions fédérales à partir de leur propre fonctionnement mais aussi des remontées de commissions régionales ou départementales. Selon les dispositions de l'article 9.5 du règlement intérieur de la fédération, le conseil d'administration, avec l'avis favorable à plus de 85 % du CPL et du CPC, a la possibilité d'adopter un certain nombre de dispositions réglementaires qui sont présentées ci-après.

Des propositions de la Commission Nationale des Statuts et de la Règlementation :

1. Catégories d'âges (article 36.2 des règlements généraux) : les propositions sont adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration, à l'exclusion de la proposition issue du dernier CPC qui concernait les joueurs des plus bas niveaux territoriaux qui sera soumise à l'Assemblée générale car elle n'a pas été étudiée par les autres CPC et CPL.
2. CMCD (article 28 et 29 des règlements généraux) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration, avec application immédiate dès leur publication au bulletin Handinfos.
3. Délais de qualification (article 41 des règlements généraux) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.
4. Mutations (article 52 et 57 des règlements généraux) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration
5. Précisions rédactionnelles (article 32 et 38 des règlements généraux) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.
6. Cartes fédérales proposition (article 31 des règlements généraux) : soumise à l'Assemblée générale.

Des propositions du Groupe mixte juridique :

1. Délai de confirmation d'une réclamation sur feuille de match électronique (article 6.1 du règlement d'examen des réclamations et litiges et 92.6.2 des règlements généraux) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.
2. Précision s'agissant de l'absence de consignation nécessaire en cas d'appel incident (article 8 du règlement d'examen des réclamations et litiges) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.
3. Modifications du règlement disciplinaires (article 9.6 et 12.6) : ces dispositions qui ont reçu l'accord unanime du conseil d'administration seront soumises à l'Assemblée générale, compétente sur ce texte.
4. Tarifs (propositions communes avec le trésorier) : elles seront intégrées dans les tarifs proposés à l'Assemblée générale.
5. Conditions de déplacement des équipes visiteuses pour les compétitions officielles (article 97 des règlements généraux et 8.5 du règlement général des compétitions nationales) : adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

Des propositions de la Commission Nationale de Contrôle et de Gestion :

Il s'agit des articles 69 à 74 qui prennent en compte la D2F, le transfert de la ProD2 vers la LNH, le nouveau cadre autour de la N1M avec notamment la mise en place du dispositif VAP à compter de la saison 2016-17. Cette étude ne fait pas apparaître d'observations majeures quant à la pertinence des propositions de la commission ainsi que de l'actualisation des éléments chiffrés. Dans le cadre du renforcement de l'équité sportive des championnats préprofessionnels, la CNCG souhaite notamment soumettre les clubs non VAP de N1M et D2F à la production annuelle de documents obligatoires.

Après en avoir débattu, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les propositions, avec application immédiate dès leur publication au bulletin Handinfos.

D'une manière générale, Joël DELPLANQUE souhaite un suivi particulier de la mise en application du dispositif VAP en N1M et de son articulation avec les accessions en ProD2.

Des propositions de la Commission nationale d'Organisation des Compétitions :

1. Règlement financier des Coupes de France : il s'agit d'abord de la mise à jour des indemnités de déplacement à verser aux clubs de N1, N2, N3, D2F, LNH, LFH et ProD2 liées à l'organisation de la Coupe de France nationale et ensuite de modifications proposées pour les Coupes de France départementale et régionale. Ces propositions impliquant une évolution des tarifs, adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration, seront soumises à l'Assemblée générale.
2. Participation à la Coupe de France nationale masculine et féminine (règlements particuliers des compétitions nationales dont la Coupe de France) : ces propositions sont adoptées majoritairement par le conseil d'administration.
3. Playdowns en Nationale 1 masculine : ces propositions, qui ont fait l'objet d'une concertation avec les clubs de N1, seront soumises à l'Assemblée générale selon les engagements habituels concernant les compétitions nationales. 2 options seront proposées. Le conseil d'administration se prononce majoritairement pour l'option 1 qui est moins onéreuse et qui a reçu l'avis favorable de la DTN. La majorité des clubs de N1, présents lors de la réunion du 28 novembre à la FFHB, se sont positionnés en faveur de l'option 2. L'option choisie sera applicable à compter de la saison 2016-17 et pour 2 saisons, puis éventuellement revue lorsque la mise en œuvre du cahier des charges applicable à tous les clubs de N1 dont la mise en œuvre est souhaité pour la saison 2018-2019.
4. La précision relative aux joueurs non-inscrits sur une feuille de match est ajournée pour s'assurer des garanties nécessaires à sa mise en place.

Une proposition de la Commission Centrale d'Arbitrage :

Elle concerne la certification d'une table de marque officielle en secteur professionnel et fédéral (articles 91 et 98 des règlements généraux) : cette proposition est adoptée par le conseil d'administration après quelques échanges sur la cohérence liée entre le contenu de la motivation et l'expression du vœu intégré dans les textes réglementaires.

Alain JOURDAN évoque ensuite les sujets qui seront soumis aux votes de l'Assemblée générale de Nancy en dehors des sujets réglementaires soumis habituellement :

- Election d'un membre du conseil d'administration, Sylvie BORROTTI, cooptée depuis le conseil de janvier 2016
- L'organisation territoriale de l'arbitrage
- L'organisation des compétitions nationales féminines pour 2018-2019
- Définition nationale ou territoriale des catégories d'âge des jeunes
- Propositions d'accession en nationale 3 masculine et en nationale 3 féminine jusqu'en 2017-2018 puis en nationale 2 féminine à partir de 2018-2019 si le projet des compétitions féminines est adopté
- Suppression de l'obligation de 2 niveaux d'écart entre équipe première et réserve en championnat national
- Modifications du règlement disciplinaire dopage, imposé par le code du sport
- Modifications des statuts de la LNH votées par l'assemblée de la ligue du 2 février 2016
- Avenant à la convention FFHB/LNH lié à la gestion de la ProD2 déléguée à la LNH
- Nouvelle organisation des zones

Alain KOUBI présente les documents financiers 2015 et donne des explications détaillées. Marc MANCINI prend sa suite pour faire état de son rapport en tant que Commissaire aux Comptes.

Claude SCARSI prend la parole pour développer les hypothèses envisagées pour le budget prévisionnel 2016. En cours de présentation, Alain JOURDAN fait un focus sur les choix retenus concernant l'évolution du coût des licences au regard du nombre retenu et des simplifications apportées pour la saison prochaine.

Pascal BAUDE présente le projet bâti en collaboration avec Éric BARADAT et la filière féminine. Plus largement, le Conseil d'administration débat de l'actualité des clubs de LFH et de l'organisation des états généraux du handball féminin prévus après l'été. Une expertise extérieure de la situation du handball féminin professionnel paraît indispensable pour construire ces états généraux. Il s'agira de discuter de l'ensemble de l'organisation et du fonctionnement du handball féminin avec l'encadrement des clubs professionnels. Il sera nécessaire aussi d'avoir une vision globale de la situation générale du handball féminin pour analyser les conséquences possible sur la situation et le renouvellement du haut niveau féminin.

Georges POTARD présente son analyse sur la situation du Tournoi Razel BEC voire des difficultés rencontrées lors de la Golden League. Le plateau présenté, en particulier lors du tournoi féminin, les événements de Paris,

le format voire d'autres éléments sont à mettre sur la table. Joël DELPLANQUE souhaite que, lors du conseil d'administration de rentrée, ces questions fassent l'objet d'un débat pour analyser de manière plus fine l'organisation des événements sur Paris, sachant qu'en janvier 2017 le Mondial masculin va être présent dans la capitale.

A une question évoquée par Pascal BAUDE sur le gel des compétitions nationales voire régionales et départementales pendant le Mondial 2017, Joël DELPLANQUE propose que ce sujet soit traité lors de l'Assemblée générale de Nancy.

Michel JACQUET fait un point sur l'appel d'offre en cours relatif au renouvellement du contrat d'assurance et les diverses tendances qui se dessinent suite aux réponses reçues et aux rencontres qui ont eu lieu.

Michel PERSIAUX présente, selon la mission qui lui a été confiée, les membres de la Commission de contrôle des opérations électorales dans la perspective de l'Assemblée générale électorale de mars 2017. La présidence de cette commission sera confiée à Madame Laurence HELMLINGER qui sera assistée de Monsieur Didier MESOGNON au titre de secrétaire, de Mesdames Rozenn JACQUET-YQUEL et Tatiana VASSINE et de Monsieur Julien BERENGER comme membres.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la composition de cette commission telle que présentée ce jour.

Grégory PRADIER explique aux membres du conseil d'administration que chacun était destinataire d'annonces fédérales et/ou de procès-verbaux de différents expéditeurs de la FFHB. Compte-tenu de la rationalisation des envois massifs et lourds issus de la FFHB, il informe que la majorité de ces communications va être intégrée à la *HANDLINE*, dont l'objectif est que tous les licenciés soient à terme destinataires. Il invite à être plus attentif sur le contenu riche et étoffé de cette newsletter. Les publications de la *HANDLINE* renverront directement vers le site internet et les articles complets ou les pages référençant les procès-verbaux. Les envois se feront prioritairement selon le rythme actuel : lundi et vendredi. Il reste à organiser cette opération pour laquelle, sur proposition de Joël DELPLANQUE, le conseil se montre favorable. Les difficultés demeurent par rapport aux adresses des licenciés qui sont souvent celles des clubs, et surtout au phénomène de redirections multiples.

Dans la perspective du déménagement, le Conseil d'administration valide le transfert du siège social du 62 rue Gabriel Péri au 16 avenue Raspail à Gentilly.

En conclusion de ce Conseil d'administration, Joël DELPLANQUE apporte des informations sur le Mondial 2017. Il évoque les choix de scénarii qui seront à déterminer pour l'organisation de l'Euro 2018 ainsi que les questions relatives aux choix des sites et aux options de communications. Enfin, il fait part de ses regrets sur la façon dont il a géré l'annonce de la fin de mission d'Odile DUBUS en tant que cheffe de délégation de l'Equipe de France A féminine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général